



Pont Ango – Quai du Carénage

76200 DIEPPE
Tél : 02 32 14 40 60

OFFICE DE TOURISME DIEPPE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE DE DIRECTION DU 14 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le quatorze octobre à 17h00, le Comité de Direction légalement convoqué le sept octobre deux mille vingt, s'est réuni en la commune de Dieppe, sous la présidence de Monsieur Patrick BOULIER.

Présents : Patrick BOULIER, Aline BAUTERS, Christine BERT-HEVERS, Françoise DEMONCHY (suppléante de Laurent BEUVIN), Antoine BRUMENT, Jean-Jacques BRUMENT, Frédéric CANTO, Emmanuelle CARU-CHARRETON, Véronique SENEAL (suppléante de Nicolas LANGLOIS), Yoann COLIN, Isabelle DUBUFRESNIL, Mayline FOURNIER, Florent BUSSY (suppléant de François GARRAUD), Jean-Claude GROUT, Jean-Christophe LEMAIRE, Nathalie ROMATET, Imelda VANDECANDELAERE.

Absents : Nicolas LANGLOIS (suppléé par Véronique SENEAL), François GARRAUD (suppléé par Florent BUSSY), Cécile JOVANOVIC, Antoine BOUCHAYER-MALLET, Boris DESJARDINS, Laurent BEUVIN (suppléé par Françoise DEMONCHY), Olivier CREQUER, Jean-Michel D'HOKER, Sylvain MAILLARD, Stéphane NOVICK, François DE LA DOUCETTE.

Nombre de membres	
Composant le Comité :	25
En exercice :	25
Présents :	17
Procurations :	0
Votants :	16

**DÉSIGNATION DU PRÉSIDENT DU
COMITÉ DE DIRECTION**

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'article R.133-5 du Code du Tourisme repris à l'article 9 des statuts de l'Office de Tourisme Dieppe-Maritime prévoit que le « Comité de Direction élise un président (...) parmi ses membres ».

PAR CES MOTIFS

LE COMITÉ DE DIRECTION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code du Tourisme,

VU la délibération du Conseil de Communauté de Dieppe-Maritime du 2 avril 2019 décidant de créer un Office de Tourisme d'agglomération sous la forme d'un Établissement Public Industriel et Commercial (ÉPIC),

VU les statuts de l'ÉPIC, adoptés par le Conseil de Communauté de Dieppe-Maritime le 2 avril 2019,

CONSIDÉRANT la nécessité au regard de la réglementation en matière d'ÉPIC, d'élire un président au sein du Comité de Direction, organe délibérant de l'Office de Tourisme d'agglomération,

APRÈS en avoir délibéré,

Par un 1^{er} vote à main levée, à l'unanimité, décide de procéder à l'élection du Président du Comité de Direction à main levée et non à bulletin secret,

EST candidat à cette élection Madame Emmanuelle CARU-CHARRETON,

Par un second vote à main levée, à l'unanimité des suffrages exprimés, Jean-Christophe LEMAIRE n'ayant pas pris part au vote, Madame Emmanuelle CARU-CHARRETON est élue Présidente du Comité de Direction de l'Office de Tourisme d'agglomération.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,

Patrick BOULIER



Acte exécutoire en application de la loi du 2 mars 1982 modifiée

Déposé en Sous-préfecture le

Affiché le

Notifié le

Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.